

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Chaque participant campeur, sur notre terrain de « Castiglione Chiavarese »,  
(Parc naturel des Cinq Terres – Italie)  
déclare accepter les conditions de séjours suivantes :

- Le prix du séjour sur notre terrain privé est considéré comme une INDEMNITÉ participative du campeur aux frais généraux de fonctionnement de la structure (Eau / Électricité / Entretien général / Taxes locales ... etc).
- Le terrain naturel proposé aux hôtes est un terrain vallonné, situé en fond de vallée, à proximité d'un cours d'eau et du village de CASTIGLIONE CHIAVARESE.
  - L'accès depuis le village s'effectue par une petite route goudronnée. Les cent derniers mètres de celle-ci ne sont pas goudronnés, mais tout à fait carrossables. Pour cette raison, nous déconseillons l'accès de notre terrain aux « camping-cars » encombrants.

- Des toilettes, des douches, des abris et du matériel de plein air ainsi que des prises électriques sont à la disposition de nos hôtes.

- L'utilisation de l'ensemble de lieux et de ses équipements se fait sous l'entière responsabilité du campeur.

A ce titre, chaque participant déclare assumer l'entière responsabilité, pour lui et ses proches, de tout préjudice, quelle qu'en soit l'origine, dont il pourrait être la victime, sur le lieu de campement ou durant son séjour.

- Il décharge intégralement le propriétaire accueillant de toute responsabilité en cas de sinistre (intempéries ... Incidents ou accidents matériels ou corporels survenant sur le terrain d'accueil, accidents domestiques, accidents d'origine naturels ou structurels ... etc ...)
- Il est recommandé de ne pas fumer sur le lieu même de l'implantation du matériel de camping, ou de le faire avec la plus extrême prudence, en prenant soin de récupérer les mégots, sans les jeter dans les boîtes à ordures à dispositions.
- La région étant ponctuellement sujette à des manques d'eau potable, il est recommandé aux participants, d'utiliser les robinets et les douches mis à leur disposition, avec parcimonie.
  - Tout feu sur le terrain est formellement interdit (excepté matériel de cuisson au gaz et barbecue sécurisé sur pied).
  - Pour préserver l'ambiance naturelle des lieux, les hôtes campeurs sont invités à n'étendre leurs vêtements ou serviettes que sur les étendages réservés à cet usage, et à limiter les excès sonores, particulièrement entre 22h30 et 6h30.

Date :

Nom du campeur :

signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »